

Règlement

Article 1. L'organisateur

L'Astronomic Run 1^{ère} édition est organisée le dimanche 23 septembre 2018 par l'association Beine Culture et Sports (BCS)

Article 2. Les courses

L'Astronomic run regroupe 3 courses et une animation Eveil Athlétique pour les plus jeunes :

- 8 km (2002 et avant)
- Astronomic Kids Run 1: 1,2 km (2007/2008)
- Astronomic Kids Run 2 : 2,4 km (2003/2006)
- Eveil Athlétique : découverte course/lancer (2009/2011)

Article 3. Participants et documents obligatoires

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés qui devront présenter :

➤ Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA et complétée par le médecin, en cours de validité au jour de la manifestation ; les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte) ne sont pas acceptées.

➤ Ou une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO), la Fédération Française du Pentathlon Moderne (FFPM) ou la Fédération Française de Triathlon (FFTri), en cours de validité à la date de la manifestation.

➤ Ou un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

➤ Pour les courses enfants, le responsable légal doit donner son autorisation à la participation de son enfant. Document à télécharger et à fournir le jour de la course

Article 4. Inscription et tarifs

Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site ledossard.com

<http://www.ledossard.com/evenements/>

Tarifs :

- 11€ pour la course adultes 8 km
- 3€ pour les courses enfants

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant

l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. De plus, le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 5. Ravitaillement.

Un ravitaillement est assuré à l'arrivée pour l'ensemble des participants.

Article 6. Sécurité

Une équipe de secouristes sera présente sur les lieux pour assurer la sécurité des participants. Les concurrents doivent respecter les consignes des commissaires de courses ainsi que les balisages mis en place. Les coureurs doivent respecter le code de la route lors des traversées de route qu'emprunte le parcours. Des signaleurs seront positionnés à chaque croisements.

Article 7. Assurances

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, à titre individuel.

Article 8. Abandons

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un signaleur de course et lui remettre son dossard. L'organisation se chargera de le rapatrier.

Article 9. Annulation de l'épreuve.

Si l'épreuve venait à être annulée pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation ou un cas de force majeure, nous procéderons à un remboursement partiel de votre inscription.

Article 10. Récompenses

Une récompense sera remise aux cinq premiers scratch femmes et hommes toutes catégories confondues.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Tout coureur du scratch (hommes ou femmes) qui ne se présenterait pas à ce protocole serait considéré comme renonçant à toute récompense.

Tous les enfants participants seront récompensés.

Article 11. Droit à l'image

Le participant prend connaissance et accepte par la présente que les photos ou vidéos sur lesquelles il figure peuvent être utilisées par les organisateurs de l'Astronomic Run. Les photos ou vidéos pourront être publiées sur le site internet de l'association, la page Facebook ainsi que sur le site des partenaires de l'évènement. En aucun cas, l'association ne cédera les photos ou vidéos à des tiers.

L'organisation se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images des courses (photos et vidéos). Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectifications

DRONES :

Les participants sont informés que:

Le jour de l'évènement, des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés. Les participants pourront donc se trouver, au cours de tout ou partie de leur participation à l'évènement à moins de 30 mètres desdits aéronefs.

Article 12 : Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Article 13. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.